

Numéro	CA/2025-12-15/09
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	23/12/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	23/12/2025
Date de transmission au Recteur	23/12/2025



Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 15 décembre 2025 portant résultat de l'élection d'un représentant des étudiants appelé à siéger au conseil de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3, et D. 714-35 ;

Vu la convention portant organisation et fonctionnement de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, et notamment ses articles III-4 et III-5 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article D. 714-35 du code de l'éducation ainsi que de l'article III-4 de la convention portant organisation et fonctionnement de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, le conseil de la bibliothèque est notamment constitué de deux représentants des étudiants par université contractante et qu'un siège est vacant ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article D. 714-35 du code de l'éducation ainsi que de l'article III-5 de la convention portant organisation et fonctionnement de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, les représentants des étudiants sont « désignés par leurs représentants respectifs aux conseils d'administration des universités contractantes. » ;

Après en avoir délibéré,

ÉЛИT en qualité de représentant des étudiants appelé à siéger au conseil de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne :

- Monsieur Amadou Mouctar SAKHO.

Délibération CA/2025-12-15/09	
Nombre de membres en exercice pour le collège (pour rappel)	6
Nombre de membres présents ou représentés	6
Nombre de voix pour Madame Fella BACHOTET	0
Nombre de voix pour Monsieur Nomane Nasredine BARZIK	0
Nombre de voix pour Madame Lou COMTE-KRASQINI	0
Nombre de voix pour Madame Romy LE COZ	0
Nombre de voix pour Madame Hajare RAHAOUI	0
Nombre de voix pour Monsieur Amadou Mouctar SAKHO	3
Nombre de voix pour Monsieur Maxan TARARE	0
Nombre de voix pour Monsieur Arthur WELMENT	0
Nombre de voix pour Monsieur Lucas WINKELMULLER	0

Paris, le 22 décembre 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.